

---

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3544-2004

EN RÉVOCATION DE LA DÉCISION  
D-2004-150 RENDUE AU  
DOSSIER R-3526-2004

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

DEMANDE DE RÉVOCATION DE LA  
DÉCISION D-2004-150 DE LA RÉGIE À  
L'ÉGARD DES FRAIS DE AQLPA-SÉ-GS  
ET DEMANDE SUBSIDIAIRE DE RÉVISION  
DE CETTE DÉCISION

---

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

GROUPE STOP (G.S.)

Demandeurs en révocation

-et-

HYDRO-QUÉBEC

Mise-en-cause

---

**TABLEAU COMPARATIF ENTRE L'AVIS DE LA RÉGIE AU MINISTRE (A-2004-01)  
ET L'INTERVENTION DE AQLPA-SÉ-GS**

Septembre 2004

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3544-2004
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 9 sept - 2004
Pièce n°:

AQLPA-SÉ-GS-R-46

PARTIE A DE L'AVIS DE LA RÉGIE AU MINISTRE  
LE BILAN ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

CHAPITRE A-1  
LA PRÉVISION DE LA DEMANDE

AVIS DE LA RÉGIE	INTERVENTION, PREUVE ET ARGUMENTATION DE AQLPA-SÉ-GS
La Régie étudie divers facteurs susceptibles de faire varier à la hausse ou à la baisse les prévisions de la demande de HQD (pp. 27-33).	AQLPA-SÉ-GS est le seul intervenant à avoir déposé une preuve d'expertise sur la question (AQLPA-SÉ-GS-R-35).
Accepte les données de HQD quant à la prévision de la position concurrentielle de l'électricité par rapport au gaz naturel. Rejette les critiques de certains intervenants (autres que AQLPA-SÉ-GS à l'effet que l'évolution structurelle du prix du gaz naturel serait sous-estimée (pp. 30, 33)	Le rapport de M. Fontaine sur la prévision de la demande accepte également les données de HQD quant à la prévision de la position concurrentielle de l'électricité par rapport au gaz naturel.  Étant donné que HQD présentait un coût du gaz moins élevé dans ses projections du coût d'approvisionnement de l'électricité fournie par les centrales thermiques que dans sa propre prévision de la demande, M. Fontaine insiste pour que soient utilisées les mêmes données dans les deux cas.
Sceptique à l'égard des données de HQD quant à la prévision de la position concurrentielle de l'électricité par rapport au pétrole. Facteur haussier. (pp. 30-31, 33).	Même commentaire de la part de M. Fontaine (AQLPA-SÉ-GS-R-35, p.12 dernier paragraphe).
La Régie est d'avis que le gouvernement doit arbitrer entre les avantages que procurent les projets industriels majeurs pour le développement économique du Québec et le coût des approvisionnements du Distributeur au prix de marché (p. 31).	Cette recommandation est une composante majeure de l'intervention de AQLPA-SÉ-GS.  Voir notamment la présentation de Me Neuman: AQLPA-SÉ-GS-R-38, acétates 14-19.

*Tableau comparatif entre l'Avis de la Régie et l'intervention de AQLPA-SÉ-GS*

*Pièce AQLPA-SÉ-GS-R-46*

*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique - Stratégies Énergétiques - groupe STOP*

<p>RECOMMANDATION No 6</p> <p>La Régie recommande au gouvernement de prendre en compte le peu de ressources disponibles au Québec ainsi que l'impact sur l'ensemble de la clientèle québécoise de la fourniture additionnelle, acquise au prix du marché, avant d'engager des blocs importants d'énergie auprès de la clientèle Grandes entreprises (p. 66)</p>	<p>M. Fontaine, dans son rapport d'expertise sur la prévision de la demande, affirme: "L'on doit sérieusement envisager l'hypothèse que le gouvernement, qui sera maintenant bien informé de l'état de l'équilibre offre-demande en électricité au Québec d'ici 2010, n'autorise pas l'entrée en service de nouveaux projets en aluminerie au moins avant la fin de cette période." (AQLPA-SÉ-GS-R-35, p. 38).</p> <p>Les scénarios ont été modélisés par M. Fontaine en fonction de cette hypothèse (AQLPA-SÉ-GS-R-36).</p>
<p>RECOMMANDATION No 1</p> <p>La Régie recommande de retenir le scénario mi-fort de croissance des ventes pour étudier la sécurité des approvisionnements des Québécois (pp. 33, 34, 36)</p>	<p>Pour étudier la sécurité des approvisionnements des Québécois, M. Fontaine a modélisé tous les scénarios d'offre en fonction du scénario fort de la demande (AQLPA-SÉ-GS-R-36).</p>

CHAPITRE A-2  
L'APPORT DES MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

AVIS DE LA RÉGIE	PREUVE ET ARGUMENTATION DE AQLPA-SÉ-GS
<p>La Régie considère que le contexte actuel est propice à l'accroissement des efforts en efficacité énergétique et recommande au gouvernement d'initier, en tenant compte des partenariats appropriés, une modification profonde et durable des habitudes de consommation d'énergie des Québécois (pp. 43-44)</p> <p>L'efficacité énergétique est un choix de société. À l'instar du respect de l'environnement, elle doit devenir une valeur pour les Québécois. L'efficacité énergétique doit donc être envisagée à long terme, et non seulement comme palliatif de besoins immédiats à combler. Les efforts nécessaires doivent être consentis afin que l'efficacité énergétique soit intégrée dans la culture et les habitudes des Québécois ceux-ci doivent apporter des changements globaux et durables à leurs habitudes de consommation (p. 51)</p>	<p>C'est exactement l'approche de AQLPA-SÉ-GS.</p> <p>AQLPA-SÉ-GS semble être le seul intervenant à avoir centré sur le gouvernement du Québec la responsabilité de fixer des objectifs globaux d'efficacité énergétique pour le Québec et d'en assurer la mise en œuvre.</p> <p>(voir recommandations ci-dessous)</p>

*Tableau comparatif entre l'Avis de la Régie et l'intervention de AQLPA-SÉ-GS*

*Pièce AQLPA-SÉ-GS-R-46*

*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique - Stratégies Énergétiques - groupe STOP*

<p><b>RECOMMANDATION NO 2</b>  Le gouvernement doit fixer des objectifs globaux d'efficacité énergétique pour le Québec.  La responsabilité de fixer des objectifs globaux d'efficacité énergétique revient en premier lieu au gouvernement du Québec et non aux distributeurs. Par la suite, le gouvernement doit s'assurer que les fonds nécessaires à l'atteinte de ces objectifs soient disponibles (p. 44)</p>	
<p>Le Québec doit se fixer des objectifs globaux en matière d'économie d'énergie et doit se donner les moyens financiers, techniques et de communication en vue d'atteindre ces objectifs (p. 52)</p> <p><b>RECOMMANDATION NO 5</b>  Le gouvernement doit mettre en place un <b>plan national d'efficacité énergétique</b> (pp. 45, 52)</p> <p>En agissant comme initiateur et en élevant l'efficacité énergétique au rang de valeur sociale, le gouvernement rend chaque institution, chaque entreprise et chaque citoyen responsables de la concrétisation de ce plan. (p. 45)</p>	<p>C'est exactement la recommandation de AQLPA-SÉ-GS:</p> <p>Voir le rapport de M. Welt: AQLPA-SÉ-GS-R-15, p. 44:</p> <p>Recommandation 1  Que la Régie de l'énergie recommande au gouvernement du Québec qu'il mette rapidement en place un vigoureux plan d'action national en efficacité énergétique. Un tel plan comporter des mesures réglementaires, fiscales, administratives et financières adéquates et indiquera les objectifs devant être respectés par chacun des acteurs du domaine de l'efficacité énergétique (le gouvernement, ses ministères, ses agences dont l'Agence de l'efficacité énergétique, ses établissements publics, ses Sociétés d'État dont Hydro-Québec, etc.).</p> <p>Recommandation 2  Que la Régie de l'énergie recommande au gouvernement du Québec de fixer des objectifs nationaux d'économie d'énergie à court, moyen et</p>

	<p>long terme, dans son plan d'action national en efficacité énergétique, de même que les moyens de mise en œuvre (réglementaires, financières, etc.). Ces objectifs devraient être significatifs et avoir un impact non négligeable sur la consommation de l'énergie électrique au Québec.</p>
<p>Une réflexion doit être amorcée en vue d'assurer à l'<b>Agence de l'efficacité énergétique (AEÉ)</b>, dont la mission consiste à promouvoir l'efficacité énergétique au Québec, les <b>ressources</b> et le <b>financement</b> nécessaires à cette mission (pp. 44-45)</p>	<p>AQLPA-SÉ-GS semblent être les seuls à avoir fait cette recommandation:</p> <p>AQLPA-SÉ-GS-R-38, acétate 44.</p>
<p>La Politique énergétique prévoit que l'AEÉ mette ses compétences et son savoir-faire à la disposition de la Régie, aussi bien lors des analyses effectuées par cette dernière que dans le cadre de ses audiences publiques. Bien que cet appui n'ait pu se concrétiser jusqu'à présent, il importe à la Régie qu'un échange d'expertise se matérialise entre les deux organismes et que la synergie qui en découle favorise l'atteinte des objectifs fixés.</p> <p>RECOMMANDATION NO 3</p> <p><b>Le mode de fonctionnement de l'AEÉ doit permettre sa participation active aux dossiers d'efficacité énergétique de la Régie.</b> (p. 45)</p>	<p>AQLPA-SÉ-GS sont les seuls intervenants à avoir recommandé à la Régie d'inviter l'AEÉ à participer aux audiences, mêmes si elle n'avait soumis aucun mémoire (Pièces AQLPA-SÉ-GS-R-26 et 27).</p> <p>AQLPA-SÉ-GS avait invoqué le mandat législatif qu'a l'AEÉ d'assister la Régie de l'énergie en matière d'efficacité énergétique.</p>
<p>Un objectif d'économie d'énergie de l'ordre de 0,7 TWh est envisageable à l'horizon 2010 en améliorant le <b>rendement énergétique des bâtiments gouvernementaux</b> (p. 46).</p>	<p>La recommandation de 0,7 TWh (pour les bâtiments gouvernementaux) est exactement celle recommandée par M. Welt dans son scénario moten à la recommandation 8 de son rapport (AQLPA-SÉ-GS-R-15, p. 48).</p> <p>AQLPA-SÉ-GS semblent être les seuls intervenants à avoir soumis une preuve sur ce sujet.</p>

Tableau comparatif entre l'Avis de la Régie et l'intervention de AQLPA-SÉ-GS  
Pièce AQLPA-SÉ-GS-R-46

<p>Dans le cadre du plan national d'efficacité énergétique, le Québec doit rehausser ses normes en matière de construction, ce qui est possible notamment par l'entremise de deux codes déjà existants, soit le <b>Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNÉB 1997)</b> et le <b>Code modèle national de l'énergie pour les habitations (CMNÉH 1997)</b>. De façon spécifique, pour la construction résidentielle, la réglementation peut être basée sur les standards Novoclimat, qui impliquent des surcoûts de construction de 2,7 %, mais assurent des économies d'énergie de 25 %. Le potentiel d'économie d'énergie résultant de la mise en oeuvre des codes modèles à l'horizon 2010 pourrait atteindre 1,3 TWh pour tous les secteurs confondus, dont environ les deux tiers pour la construction résidentielle (pp. 46-47)</p>	<p>Cette recommandation et l'évaluation du volume potentiel proviennent du rapport de M. Denis Tanguay et de l'assistance offerte par M. Fontaine.</p> <p>AQLPA-SÉ-GS semblent être les seuls intervenants à avoir soumis une preuve sur ce sujet.</p> <p>AQLPA-SÉ-GS-R-15, p. 45: Recommandation 4 Que la Régie de l'énergie recommande au gouvernement du Québec d'imposer par décret dès 2005 la norme de construction CMNÉH pour le secteur résidentiel et la norme de construction CMNÉB telle que bonifiée par le PEBC pour les autres bâtiments.</p>
<p>La Régie relève des possibilités intéressantes quant à la <b>renovation</b> des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels, <b>l'élargissement des clientèles ciblées par les interventions actuelles</b> en efficacité énergétique et <b>certaines technologies émergentes (géothermie, systèmes solaires, pompes à chaleur et autres)</b> (p. 51, voir aussi p. 49)</p>	<p>Rapports de M. Welt (sur diverses mesures proposées pour bonifier le PGEE) et M. Hébert (sur la géothermie).</p> <p>AQLPA-SÉ-GS semblent être les seuls intervenants à avoir soumis une preuve sur le sujet de la géothermie.</p> <p>AQLPA-SÉ-GS-R-15, p. 45: Recommandation 3 Que la Régie de l'énergie recommande au gouvernement du Québec de procéder à une révision en profondeur du potentiel technico-économique d'économies d'énergie électrique, à l'occasion de l'élaboration de son Plan national d'efficacité énergétique, et tout particulièrement à une révision du</p>

	<p>potentiel offert par les mesures impliquant les technologies émergentes (solaire, géothermie, utilisation des eaux grises, etc).</p>
<p>La Régie considère l'objectif d'économie d'énergie de HQD de 2,1 TWh en 2010 comme un <b>scénario minimal</b>. (p. 51)</p> <p>La Régie est d'avis que le scénario d'économie d'énergie de 2,1 TWh d'ici 2010, présenté par le Distributeur, doit impérativement être atteint. Le Distributeur doit respecter son engagement quant à l'étude des mesures d'économies d'énergie, proposées par les participants au présent Avis, dans le cadre de son prochain PGEÉ. À cet égard, la Régie croit qu'un dialogue direct avec les organismes concernés constitue un excellent moyen de dépasser l'objectif minimal de 2,1 TWh (pp. 52-53)</p>	<p>M. Welt, dans son rapport, en se basant sur les volumes d'économies quantifiés aux rapports d'expertise de M. Hébert (géothermie) et de M. Tanguay (mise en œuvre des Codes modèles) recommande la mise en place graduelle d'ici 2010 de 6 TWh d'efficacité énergétique au Québec (incluant les mesures du gouvernement du Québec et le PGEÉ de HQD).</p> <p>Cette recommandation est réaliste et raisonnable compte tenu de l'apport spécifique de la géothermie et de la mise en œuvre des codes modèles.</p> <p>Elle est moindre que les recommandations faites par d'autres intervenants qui n'avaient pas même tenu compte de la géothermie et des codes modèles.</p>

**CHAPITRE A-3**  
**LE BILAN EN ÉNERGIE ET EN PUISSANCE**  
 (Note: Voir aussi le chapitre B-4 sur les interconnexions)

<b>AVIS DE LA RÉGIE</b>	<b>PREUVE ET ARGUMENTATION DE AQLPA-SÉ-GS</b>
La prévision des besoins se fait à conditions climatiques normales (p. 56)	Méthode évidemment appliquée par M. Fontaine dans toutes ses expertises.
La Régie se préoccupe de l'utilisation combinée des interconnexions pour importer tant par HQP que par HQD (p. 61)	M. Fontaine a modélisé, dans ses tableaux, l'allocation des ressources qui sont disponibles tant à HQP qu'à HQD puis l'utilisation des interconnexions successivement par HQP et par HQD.  Voir AQLPA-SÉ-GS-R-36, tableaux p. 5.
La Régie conclut que, d'ici 2011, les approvisionnements additionnels requis du Distributeur solliciteront la quasi-totalité des ressources non engagées du Producteur. Bien qu'il soit clair que ces besoins ne seront pas nécessairement satisfaits par le Producteur, la comparaison montre, qu'à conditions normales en matière de demande et d'hydraulicité, le Québec ne dispose pas d'une marge de sécurité. Le recours aux importations, même sans aléas importants, apparaît inévitable (p. 65)	M. Fontaine arrive aux mêmes conclusions.

*Tableau comparatif entre l'Avis de la Régie et l'intervention de AQLPA-SÉ-GS  
 Pièce AQLPA-SÉ-GS-R-46*

*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique - Stratégies Énergétiques - groupe STOP*

PARTIE A DE L'AVIS DE LA RÉGIE AU MINISTRE  
LES OPTIONS POUR RÉPONDRE À L'ACCROISSEMENT DE LA DEMANDE

CHAPITRE B-1  
LES RESSOURCES DU PRODUCTEUR ET SA GESTION DES RÉSERVES

AVIS DE LA RÉGIE	PREUVE ET ARGUMENTATION DE AQLPA-SÉ-GS
<p>Face à la grande variabilité de l'hydraulicité, il importe de mesurer les conséquences de différents scénarios d'hydraulicité et de valider si des moyens suffisants peuvent être mis en place pour assurer la sécurité des approvisionnements du Québec (p. 78)</p> <p>Au tableau B-3, la Régie simule:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Une hydraulicité normale jusqu'à 2011.</li> <li>□ Une hydraulicité faible jusqu'en 2009 à probabilité de 66% (c'est-à-dire 4,5 TWh de moins), qui redevient normale en 2010 et 2011.</li> <li>□ Une hydraulicité forte jusqu'en 2009 à probabilité forte de 34% redevient normale en 2010 et 2011. (p. 80)</li> </ul>	<p>Aux fins de déterminer si la sécurité énergétique des Québécois est assurée, M. Fontaine simule une hydraulicité faible sur la totalité de la période faisant l'objet du présent dossier (faible, à probabilité de 66%, c'est-à-dire 4,5 TWh de moins.</p> <p>Cette faible hydraulicité est appliquée tant au parc de HQP qu'aux importations en provenance de Terre-Neuve.</p> <p>Voir AQLPA-SÉ-GS-R-36, tableaux p. 4, cases B5 et lignes 36, 38, 40.</p> <p>Voir AQLPA-SÉ-GS-R-38, p. 26.</p>
<p>La Régie note qu'historiquement, Hydro-Québec planifiait la croissance de son parc de façon à maintenir une marge de manoeuvre de 5 TWh alors que le Producteur cherche à augmenter jusqu'à 18 tWh au cours des prochaines années (p. 78)</p> <p>Au tableau B-3, la Régie reprend les projections de HQP quant au stockage requis pour reconstituer sa réserve avec la marge de manoeuvre requise (p. 80).</p>	<p>M. Fontaine intègre aussi les projections de HQP quant au stockage requis pour reconstituer sa réserve avec la marge de manoeuvre requise.</p> <p>Voir AQLPA-SÉ-GS-R-36, tableaux p. 3, lignes 14 et 29.</p>

<p>La Régie affirme que la sécurité énergétique des Québécois dépend de la gestion des réserves hydrauliques du Producteur, non seulement en raison du contrat d'électricité patrimoniale, mais aussi des contrats postpatrimoniaux.</p> <p>L'examen futur des plans d'approvisionnements du Distributeur nécessite donc un examen des réserves du Producteur et de son critère de gestion.</p> <p>L'examen de l'état de ces réserves est d'intérêt public et la divulgation des renseignements concernant le niveau des réservoirs d'Hydro-Québec est requise.</p>	<p>AQLPA-SÉ-GS a aussi recommandé à la Régie d'exercer sa juridiction sur la gestion des réservoirs de HQP. Il s'agit là d'une position "historique" de AQLPA-SÉ-Gs, déjà plaidée dans d'autres dossiers.</p>
---	---

CHAPITRE B-2  
LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE

AVIS DE LA RÉGIE	PREUVE ET ARGUMENTATION DE AQLPA-SÉ-GS
La Régie constate que la filière hydroélectrique reste l'axe de développement privilégié du Producteur. (p. 88)	En accord avec la modélisation faite par AQLPA-SÉ-GS.
Le développement implique une planification sur un horizon de plus de 10 ans. (p. 88)	Ce point a aussi été souligné par AQLPA-SÉ-GS.
La Régie examine l'impact énergétique des projets hydroélectriques en construction et en développement (p. 86, tableau B-4).	<p>M. Fontaine examine également l'impact énergétique des projets hydroélectriques en construction et en développement.</p> <p>Il inclut aussi le projet La Sarcelle à partir de 2010 que HQP avait omis de sa preuve bien qu'annoncé pour cette date dans un document émis quelques mois plus tôt.</p> <p>Il modélise (mais ne retient pas dans les scénarios) l'hypothèse de la construction du 3<sup>e</sup> groupe turbine-alternateur de SM3.</p> <p>Il modélise et retient dans les scénarios l'achat par HQP de la production excédentaire des centrales hydroélectriques d'Alcan, devenue disponible suite aux fermetures des usines d'Arvida et (à venir) de Beauharnois conformément aux ententes HQP-Alcan.</p>
La Régie quantifie les émissions atmosphériques des projets hydroélectriques (p. 88).	<p>M. Fontaine, dans son rapport d'expertise, quantifie les émissions atmosphériques liées aux projets hydroélectriques. (<del>p. 107</del>).</p> <p>Voir AQLPA-SÉ-GS-R-36, tableaux, pp. 9-18.</p>

Tableau comparatif entre l'Avis de la Régie et l'intervention de AQLPA-SÉ-GS

Pièce AQLPA-SÉ-GS-R-46

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique - Stratégies Énergétiques - groupe STOP



CHAPITRE B-3  
LA FILIÈRE ÉOLIENNE

AVIS DE LA RÉGIE	PREUVE ET ARGUMENTATION DE AQLPA-SÉ-GS
<p>La Régie note l'optimalité du jumelage éolien-réservoirs hydroélectriques. Permet l'équilibrage de l'intermittence de la production éolienne. Aide à la gestion de l'hydraulicité dans les réservoirs. (pp. 92-95).</p>	<p>AQLPA-SÉ-GS, par l'entremise de son procureur, a soulevé ce point continuellement, tant dans ses questions écrites et orales que dans sa présentation.</p> <p>Il s'agit là d'une position "historique" défendue par AQLPA-SÉ-GS dans plusieurs dossiers.</p>
<p>La Régie recommande d'examiner la possibilité d'intégrer, en plus de l'appel d'offres éolien en cours en 2004, un volume supplémentaire de 2000-3000 MW de production éolienne d'ici 2012. (pp. 98-100)</p>	<p>Cette recommandation est plus faible que celle avancée par d'autres intervenants, qui recommandaient jusqu'à 3000-4000 MW de plus en éolien d'ici 2010.</p> <p>Toutefois, elle rejoint la recommandation plus réaliste et réalisable exprimée par AQLPA-SÉ-GS, qui avait simulé trois scénarios:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> 3000 MW de plus en 2010.</li> <li><input type="checkbox"/> 1150 MW de plus en 2010.</li> <li><input type="checkbox"/> 950 de plus en 2010.</li> </ul> <p>AQLPA-SÉ-GS arrivent à la conclusion que la sécurité énergétique des Québécois est respectée même dans le troisième scénario.</p>

Tableau comparatif entre l'Avis de la Régie et l'intervention de AQLPA-SÉ-GS

Pièce AQLPA-SÉ-GS-R-46

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique - Stratégies Énergétiques - groupe STOP

<p>La Régie note que Hélimax a évalué des facteurs d'utilisation pour la nouvelle production éolienne allant de 36,8 % à 28,4 %. Elle note aussi que le Groupe Axor, propriétaire des parcs du Nordais situés à Matane et à Cap-Chat, mentionne avoir un facteur d'utilisation moyen de 18 % pour ses deux parcs à cause d'une grande variabilité des vents, sa technologie ne pouvant pleinement en tirer partie (pp. 96-97)</p>	<p>AQLPA-SÉ-GS, par prudence, a utilisé dans tous ses scénarios un facteur d'utilisation de 25%, qui est le même que celui utilisé par HQD et qui est aussi similaire à celui évalué par Axor pour les éoliennes plus modernes.</p>
---	---

CHAPITRE B-4  
LES IMPORTATIONS ET LES INTERCONNEXIONS

AVIS DE LA RÉGIE	PREUVE ET ARGUMENTATION DE AQLPA-SÉ-GS
Il est prudent de ne retenir qu'une capacité de 15,5 TWh en importation par rapport à la capacité théorique de 39 TWh. (p. 105)	M. Fontaine, dans son rapport d'expertise, s'assure que la capacité de 15,5 TWh en importation reste toujours loin d'être atteinte, dans tous les scénarios étudiés.  Voir AQLPA-SÉ-GS-R-36, tableaux p. 5.
La Régie se préoccupe de l'utilisation combinée des interconnexions pour importer tant par HQP que par HQD (pp. 105, 106, 108)	M. Fontaine a modélisé, dans ses tableaux, l'allocation des ressources qui sont disponibles tant à HQP qu'à HQD puis l'utilisation des interconnexions successivement par HQP et par HQD.  Voir AQLPA-SÉ-GS-R-36, tableaux p. 5.
La Régie quantifie les émissions atmosphériques liées aux importations. (p. 107)	M. Fontaine, dans son rapport d'expertise, quantifie les émissions atmosphériques liées aux importations. ( <del>p. 107</del> ).  Voir AQLPA-SÉ-GS-R-36, tableaux, pp. 9-18.

Tableau comparatif entre l'Avis de la Régie et l'intervention de AQLPA-SÉ-GS

Pièce AQLPA-SÉ-GS-R-46

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique - Stratégies Énergétiques - groupe STOP

CHAPITRE B-5  
LA FILIÈRE THERMIQUE

AVIS DE LA RÉGIE	PREUVE ET ARGUMENTATION DE AQLPA-SÉ-GS
La Régie est favorable au lancement de l'appel d'offres sur al cogénération (pp. 112-114).	Les trois scénarios non thermiques proposés par AQLPA-SÉ-GS, résultant de l'ensemble de leur preuve, et modélisés dans le rapport d'expertise de M. Fontaine (tableaux), démontrent que les centrales Le Suroît et Bécancour et l'appel d'offres de cogénération ne sont pas requis pour assurer la sécurité énergétique des Québécois, même dans les scénarios défavorables (scénario fort de la demande, faible hydraulité prolongée, reconstitution de la marge de manœuvre par HQP), en mettant en œuvre graduellement d'ici 2010 des volumes réalistes et réalisables d'efficacité énergétique et de production éolienne supplémentaire.
La Régie est favorable à l'autorisation urgente de la centrale de TCE à Bécancour (pp. 117-118). Elle critique le dépassement par le BAPE de son mandat.	
<p><b>RECOMMANDATION NO 15</b></p> <p>La Régie considère que le projet du Suroît n'est pas indispensable à la sécurité des approvisionnements en électricité; il est cependant souhaitable. (p. 132)</p>	
La Régie fait état de la possibilité de limiter la centrale de Tracy de HQP à l'utilisation en pointe. (p. 128).	
	<p>M. Fontaine, dans son rapport d'expertise, a, dans tous ses scénarios, modélisé la limitation de la centrale de Tracy de HQP à l'utilisation en pointe, que HQP avait déjà annoncée.</p> <p>Voir AQLPA-SÉ-GS-R-36, tableaux, pp. 4 et 7, lignes 58.</p>

*Tableau comparatif entre l'Avis de la Régie et l'intervention de AQLPA-SÉ-GS*

*Pièce AQLPA-SÉ-GS-R-46*

*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique - Stratégies Énergétiques - groupe STOP*

<p>La Régie fait état de la possibilité de fermeture de la centrale de Gentilly (p. 123)</p>	<p>M. Fontaine, dans son rapport d'expertise, a, dans tous ses scénarios, modélisé le retrait à partir de la mi-2010 de la centrale de Gentilly, que HQP avait déjà annoncée. Ce retrait serait temporaire (réfection) ou définitif.</p> <p>Voir AQLPA-SÉ-GS-R-36, tableaux, pp. 4 et 7, lignes 57.</p>
<p>La Régie quantifie les émissions atmosphériques liées à divers projets de la filière thermique (pp. 113, 116-117, 124-132)</p>	<p>M. Fontaine, dans son rapport d'expertise, quantifie les émissions atmosphériques liées à divers projets de la filière thermique.</p> <p>Voir AQLPA-SÉ-GS-R-36, tableaux, pp. 9-18.</p>

**ANNEXE À L'AVIS DE LA RÉGIE AU MINISTRE  
LES ENJEUX RÉGLEMENTAIRES**

<b>AVIS DE LA RÉGIE</b>	<b>PREUVE ET ARGUMENTATION DE AQLPA-SÉ-GS</b>
<p>Le cadre législatif actuel de l'approvisionnement postpatrimonial en électricité des Québécois repose sur l'hypothèse d'existence d'un marché de libre concurrence.</p> <p>Or, sa mise en oeuvre mène présentement et inexorablement à la filière thermique ou à la filière de la grande hydraulique, dont le Producteur a le monopole.</p> <p>La Régie constate que le marché voulu par le législateur ne s'est pas matérialisé, ni qu'il se matérialisera dans les conditions actuelles.</p> <p>Le marché n'est pas neutre à l'égard du choix des filières. (p. 134)</p> <p>Bref, les Québécois doivent, dans le futur, s'attendre à accueillir d'autres centrales semblables à celle du Suroît, et le Québec doit s'attendre à de nombreuses autres expressions de l'insatisfaction populaire. (p. 135)</p>	<p>Correspond exactement aux propos tenus par M<sup>e</sup> Neuman dans sa présentation:</p> <p>AQLPA-SÉ-GS-R-38, acétates 52 à 57:</p> <p>Les processus actuels de sélection des approvisionnements ne permettent de prendre des décisions qui soient cohérentes avec les politiques du gouvernement du Québec en matière énergétique et environnementale, comme le BAPE l'a souligné.</p> <p>Les processus actuels de sélection des approvisionnements génèrent de façon systémique des choix thermiques, comme l'a souligné le président de HQD.</p> <p>Les processus actuels de sélection des approvisionnements génèrent de façon systémique des choix susceptibles d'être inacceptables pour la société québécoise et susceptibles de ne pas obtenir les autorisations ultérieures requises.</p> <p>Les processus actuels de sélection des approvisionnements génèrent de façon systémique des crises.</p> <p>Les processus actuels de sélection des approvisionnements doivent être révisés.</p>

*Tableau comparatif entre l'Avis de la Régie et l'intervention de AQLPA-SÉ-GS*

*Pièce AQLPA-SÉ-GS-R-46*

*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique - Stratégies Énergétiques - groupe STOP*

	<p>Ils devraient permettre de prendre des décisions coordonnées en matière d'approbation d'installations énergivores, d'efficacité énergétique, de développement de la filière éolienne et de sélection des nouvelles sources de production et d'approvisionnement d'HQD et HQP.</p> <p>Ils devraient permettent de prendre des décisions qui soient cohérentes avec les politiques du gouvernement du Québec en matière énergétique et environnementale.</p>
--	---